



CR de l'Arbitrage

Procès-Verbal N°12

Réunion du :	Mardi 4 juin 2024
Présidence :	GUILLARD Christian
Présents :	AUGU Alain – BRETAUD Gilles – LEFEUVRE Didier – MESSAOUDI Maël – RENODAU Jean-Luc – RIBRAULT Guy – SOULLARD Serge – TABORE Nicolas – TERRIEN Simon – ZENATRI Morgan
Excusés :	BARBARIT Thierry – JAFFREDO Lionel – LESAGE Philippe – SEIGNE Jean-Robert
Assistent :	BABU Guillaume – LEBASCLE Gwendal – TORRALBA Anthony

Christian GUILLARD ouvre la réunion et remercie les membres de leur présence pour cette réunion en rappelant l'ordre du jour.

1. Validation des Candidats Ligue

Candidats Futsal – Session d'avril 2023

La CRA propose au prochain CODIR LFPL la nomination au titre d'arbitre de ligue affecté à la catégorie Futsal R2 les 2 arbitres suivants :

En attente de validation par le Comité Directeur de Ligue, les candidats proposés sont :

- BENALI Abdelghani
- BREBION Maxime

Candidats AAR2 – Session d'avril 2023

La CRA propose au prochain CODIR LFPL la nomination au titre d'arbitre de ligue affecté à la catégorie AAR2 l'arbitre suivant :

En attente de validation par le Comité Directeur de Ligue, le candidat proposé est :

- FOURMOND COUET Kévin

2. Classements 2023-2024

Le GT Classements s'est réuni le 28 mai dernier pour réaliser les classements de fin de saison 2023/2024, et soumettre ainsi pour validation à la CRA les classements finaux.

La commission valide les classements qui seront diffusés sur le site internet de la Ligue le jeudi 6 juin 2024 en faisant figurer les montées et descentes au sein des différents groupes. Un classement détaillé sera ensuite envoyé à chaque arbitre régional.

Rappel de la note administrative extraite du règlement intérieur de la CRA

Pour la saison N, la CRA met en place une note administrative basée sur deux critères :

- Une note théorique des lois du jeu comptant pour 10 points
- Une note basée sur la rigueur et l'efficacité dans les domaines administratifs liés à l'exercice et au devoir de la fonction et ce tout au long de la saison comptant pour 10 points.

En début de saison chaque arbitre et candidat ligue partira avec un capital de 10 points auquel s'ajoutera la note obtenue sur 10 points au test théorique des stages techniques de rentrée.

Ce capital point pourra se voir appliquer un principe de retrait de points lors de manquements administratifs.

- 4 points de retrait :

- o Pour l'absence d'un rapport disciplinaire non envoyé ou non envoyé dans le délai imparti aux commissions compétentes*
- o Pour l'absence d'un rapport pour réserve technique non envoyé ou non envoyé dans le délai imparti aux commissions compétentes*
- o Pour refus de prise en note d'une réserve technique*
- o Non notification de sanction(s) disciplinaire(s) sur la feuille de match*

- 3 points de retrait :

- o Pour une absence sur une désignation sans justificatif*
- o Pour une absence sur une désignation à la suite d'une erreur de consultation de l'espace personnel*
- o Pour une absence non justifiée devant une commission*

- 2 points de retrait :

- o Pour l'absence d'un rapport à la CRA à la suite d'évènements spécifiques survenus lors d'une rencontre (match arrêté hors blessure, incivilités diverses en dehors de la rencontre...)*
- o Pour indisponibilité hors délai sans justificatif valable*

- 1 point de retrait :

- o Insuffisance administrative, circulaire CRA mal appliquée*
- o Erreur FMI (notamment vérification et modification des identités des officiels le cas échéant, erreur d'identité pour sanction disciplinaire, manque observation d'après-match pour exclusion)*

Au terme de la saison, chaque arbitre se verra attribué :

- 0 point si la note administrative est comprise entre 19 à 20
- 1 point si la note administrative est supérieure ou égale à 16 et inférieure à 19
- 2 points si la note administrative est supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16
- 3 points si la note administrative est supérieure ou égale à 9 et inférieure à 13
- 4 points si la note administrative est inférieure à 9

Ces points seront ensuite intégrés aux classements au rang des observations.

3. Retour sur les finales LFPL

Finales LFPL Jeunes - U18F à Montreuil-Juigné (25/05) et U14, U15, U16, U17 et U19 à Thouaré sur Loire (01/06)

La plupart des rencontres se sont jouées avec de l'engagement et du suspens mais malgré tout avec un bon état d'esprit. Certains points à améliorer ont tout de même été relevés :

- Pas de délégué pour les matchs : U18F - U14 - U15 et U16
- Pas de collation d'après-match pour les arbitres.

Merci à Mickaël CHEVALIER (Président de la CDA 44) pour son aide et sa participation à l'encadrement des arbitres désignés par sa CDA sur les finales U14, U15, U17.

Merci à Gwendal LEBASCLE pour sa présence, son aide et son accompagnement des arbitres sur plusieurs rencontres lors de cette journée des finales CDPL.

4. ETRA

Un COPIL ETRA a été validé par le Bureau Exécutif de la Ligue. Ce COPIL devait avoir lieu à la fin de cette saison en présence des différents Présidents de District. En raison des périodes d'élection dans les différents Districts, il n'a pas été possible de trouver une date commune afin d'effectuer ce COPIL ETRA. Il devrait donc avoir lieu à la rentrée prochaine.

5. Courriers et informations

- **Demandes**

@17/05/2024 – BRAUD Grégory : Faire part de son souhait de devenir Arbitre Assistant spécifique pour la saison prochaine. Sa demande a été étudiée lors du GT Classements.

@18/05/2024 – AUVINET Bernard : Faire part de son souhait de devenir Arbitre Assistant spécifique pour la saison prochaine. Sa demande a été étudiée lors du GT Classements.

- **Arrêts / Année sabbatique**

@20/05/2024 – BRIN Jean-François : La CRA prend note de sa démission au poste d'Observateur Ligue et le remercie pour ses différentes années au service de l'arbitrage régional.

@23/05/2024 – LIGER Frédéric : La CRA prend note de sa démission au poste d'Observateur Ligue et le remercie pour ses différentes années au service de l'arbitrage régional.

- **Arrivées / Départs**

@ 23/05/2024 – CLOAREC Arnaud : Mutation vers la Ligue Hauts de France pour raisons professionnelles. La CRA lui souhaite une bonne continuation et le remercie pour ses années au service de l'arbitrage régional.

@ 29/05/2024 – LARIBI Mattéo : Arrive en provenance de la Ligue Normandie. La CRA lui souhaite la bienvenue au sein de la Ligue de Football des Pays de la Loire. Il réintègrera le groupe JAL pour la saison 2024/2025 sous réserve d'effectuer le stage de rentrée et de valider son test physique.

- **Retour à l'arbitrage**

@ **23/05/2024 – LIGER Frédéric** : Informe la CRA de son souhait de reprendre l'arbitrage. La CRA avait enregistré son arrêt de l'arbitrage durant la saison 2016/2017. Il réintègrera le niveau R3 pour la saison 2024/2025 sous réserve d'effectuer le stage de rentrée et de valider son test physique.

@ **23/05/2024 – GODART Benjamin** : Informe la CRA de son souhait de reprendre l'arbitrage. La CRA avait enregistré son arrêt de l'arbitrage durant la saison 2015/2016. Il réintègrera le niveau R3 pour la saison 2024/2025 sous réserve d'effectuer le stage de rentrée et de valider son test physique.

- **Demandes et candidature**

@ **01/06/2024 – GUEDON Alexandre** : informe la CRA de sa candidature au poste d'Observateur d'Arbitre Assistant.

Prochaine réunion : Lundi 24 juin 2024 en visioconférence

Christian GUILLARD
Président de la CRA



Gilles BRETAUD
Secrétaire de séance

